VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 septembre 2017 Date d'affichage 21 septembre 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171006-DEL_17_09_27_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

<u>Excusés</u>: Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RACHAT D'UNE BARQUE AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative au transfert de la compétence en matière de « Promotion du tourisme, et dont la création d'Offices de Tourisme »

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2016 approuvant la mise à jour des statuts en application des articles L 5214-16 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2017 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise,

CONSIDERANT que les activités « Barques et petit train » sont restées municipales,

CONSIDERANT que l'Office de Tourisme est actuellement propriétaire d'une barque tourisme dont la valeur nette comptable s'élève à 2 360,56 €,

CONSIDERANT que dans ces conditions, la commune doit se prononcer sur le rachat de cette barque touristique,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 contre – 0 abstention),

- Décide de procéder à l'acquisition de cette barque touristique pour un montant de 2 360,56 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints :
 - O A régler la facture qui en découlera,
 - O A effectuer toute(s) démarches, signer tout document permettant de mener à bien cette opération.

Pour Copie Conforme, Le Maire **Didier REVEAU**